



INFORMATIONS CONCERNANT LE DEROULEMENT DU VOTE ELECTRONIQUE
ELECTIONS DES DELEGUES DE PARENTS D'ELEVES

Ouverture du scrutin : mardi 13 octobre 2020 à 10h00

Fermeture du scrutin : jeudi 15 octobre 2020 à 12h30

Contact : elections.delegues.parents@lfvvg.com

L'établissement vous adressera le **mardi 13 octobre 2020**, au moment de l'ouverture du scrutin, un e-mail vous invitant à vous rendre sur un site hébergé chez un huissier de justice.

Pour accéder au bureau de vote virtuel vous devrez suivre le lien contenu dans le message afin de vous authentifier au moyen de votre adresse e-mail. **Attention vous devez obligatoirement renseigner l'adresse à laquelle vous aurez reçu l'invitation.**

Un e-mail comportant un lien de connexion unique sera alors automatiquement envoyé (envoi via l'e-mail : huissier@secure-vote.org).

Attention lorsque la même adresse e-mail est utilisée pour les deux responsables légaux

Le premier des deux qui s'authentifie déclenchera la génération et l'envoi par l'huissier de 2 e-mails contenant chacun une clé de vote distincte. Vous devez donc veiller au paramétrage de votre messagerie. En effet, si le type d'affichage est en mode « par conversation » ou « conversation groupée », seul le dernier email reçu apparaît à l'écran. Vous devrez donc « dérouler » l'ensemble des messages reçus.

Si vous ne le recevez pas l'e-mail d'authentification, merci de commencer par vérifier dans votre boîte de courriers indésirables (spams).

ACCES ET CONNEXION DANS UN CADRE PROFESSIONNEL

L'administrateur système d'organisation publique ou privée peut, pour raison de politique interne relative à la sécurité, bloquer par défaut des emails contenant un lien d'une source non encore répertoriée ou l'accès à certains sites Web non préalablement autorisés.

Dans ce cas, l'électeur doit vérifier que le service IT de l'entreprise/organisation permet l'accès au domaine secure-vote.org qui héberge la plateforme de vote et/ou aux messages envoyés par huissier@secure-vote.org.

Après avoir cliqué sur le lien d'accès unique qui vous aura été communiqué, vous arrivez dans le bureau de vote virtuel.

Le descriptif des différentes étapes du vote est disponible dans un tutoriel vidéo accessible via le lien ci-dessous :

<https://vimeo.com/466187906/cfc0ea0d59>



QUESTIONS DIVERSES

Que faire en cas de perte ou de suppression du mail d'invitation à se connecter au module d'authentification envoyé par le lycée ?

Nous contacter via l'adresse : elections.delegues.parents@lfvvg.com afin que le message d'invitation vous soit envoyé de nouveau.

Vous votez sur un smartphone ?

Évitez de vous déplacer pendant le vote ! Les utilisateurs votant sur Smartphones ou tablettes doivent s'assurer de la qualité et de la continuité de leur connexion à internet. Il n'est donc pas recommandé de voter en mouvement mais de rester statique jusqu'à la validation du vote.

Puis-je m'authentifier plusieurs fois ?

Vous pouvez vous authentifier à plusieurs reprises, mais vous recevrez toujours la même clé à usage unique (1). En cas d'adresse commune aux 2 représentants légaux, le système génère à nouveau l'envoi des 2 clés à usage unique.

(1) Si le message « La clé d'accès a déjà été utilisée. Un seul vote est autorisé » apparaît lors de votre authentification à la plateforme c'est que vous avez déjà voté.